

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE QUARTIER AUBERT
2 Février 2023**

Présents : Mmes Alquier, Bordignon, Kelly, Rolland, MM. Favarel, Gras,
Excusés : MM. Delepierre, Konsdorff, Thiefaine
Absent : M. Le Gravier

Réunion tenue sans public tel que décidé lors de la réunion précédente du 8 novembre 2022.

1/ THEMES DE DISCUSSION PROPOSES PAR DES MEMBRES :

1.1 - Retour de la part des membres du conseil sur le test de circulation avenue Charles De Gaulle

Il est rappelé que le test de 2 fois 1 voie a été mis en place sur plusieurs semaines pour vérifier l'impact sur la circulation automobile en vue d'un aménagement cyclable. Trois opérations de comptage de vitesse et de remontées de file aux heures de pointe sont prévues. Analyses des éléments par EGIS puis partage des résultats.

Les remontées des habitants sont très partagées entre ceux qui utilisent leur voiture aux heures de pointe le matin tôt et le soir tard et ceux qui sont ralenti et ceux qui circulent dans la journée et constatent une fluidité et une diminution de la vitesse.

Le piéton se sent plus en sécurité et traverse l'avenue plus facilement. Un constat des riverains sur la baisse du niveau sonore.

Des difficultés au niveau du collège et de la crèche, pour déposer les enfants ainsi que pour la circulation des véhicules d'urgence.

1.2 - Projet de fermeture du groupe scolaire Le Nôtre/JL Forain

Les membres questionnent sur l'opportunité de fermer au lieu de rénover, ou de regrouper les deux écoles en une seule.

S'interrogent sur :

- les distances à parcourir pour les petits, d'où usage de la voiture, ...
 - les travaux à venir sur l'école de musique
 - l'impact de ces travaux sur l'école maternelle juste en dessous.
 - l'avenir de l'école de musique, réparée mais destinée à la destruction
 - le futur du site : souhaitent garder une mixité entre services et logements
 - la possibilité d'une discussion avec les riverains et les élus sur ce projet
 - la possibilité de faire des propositions concrètes pour la transformation du site
- => pourra-t-on rapidement avoir des informations sur le futur projet et quel est le risque de densification ?

1.3 - Respect du code de la route par les vélos

Sans vouloir stigmatiser les cyclistes, dont une grande majorité respecte les règles, il serait judicieux de mettre en place une campagne de prévention à l'échelle de la commune pour expliquer le code de la route aux cyclistes et aux trottinettes. Le partage de la chaussée avec les voitures et des trottoirs avec les piétons est difficile.

Un salarié qui prend son vélo pour aller travailler doit rechercher, pour des raisons de sécurité, des routes moins encombrées, car moins dangereuses, de ce fait son trajet est plus long qu'en voiture, les grands axes ne se prêtant pas à la mobilité douce, ce qui le pénalise.

2/ FETE DU QUARTIER

Les membres sont d'accord pour refaire l'événement en améliorant quelques points.

Contact pris avec le service événementiel de la mairie et une option est posée pour le jeudi 22 juin.

Dans l'attente d'une confirmation.

Améliorer la communication : un affichage plus efficace, des flyers mieux distribués, faire savoir par les réseaux sociaux (FB), le site de la mairie, le Mensuel, les 2 réunions de conseil de quartier de mars et juin.

Garder l'horaire 17h (sortie des classes) – 22h

Augmenter le prix du verre d'alcool (vin et bière) à 2€, garder 50 cts pour les jus et sodas

Garder la gratuité des cakes et trouver des cuisiniers et cuisinières bénévoles.

Passer par la mairie pour le matériel et les jeux pour enfants.

Demander une aide financière pour compenser l'éventuel déficit de l'opération.

3/PARC AUBERT :

3.1- Le parc canin

Le 25 janvier, le parc canin « Reno » a été inauguré en présence de la brigade canine de la gendarmerie qui a fait une démonstration de défense. Une quinzaine de chiens avec leur maître étaient présents.

Il est constaté que l'espace est encore peu utilisé, les chiens continuent de gambader librement dans le Parc Aubert alors qu'il est clairement indiqué qu'ils doivent être tenus en laisse sous peine d'amendes.

Cette situation est à intégrer dans le futur bilan de cette opération, censée être pilote pour d'autres parcs canins.

Des membres proposent :

- de déplacer le parc canin le long de la route sur la partie sud, mieux éclairé, plus long que large, sous les arbres
- de demander une démonstration de la brigade canine le jour de la fête du quartier
-

3.2- Espace multisport

Décalage du planning concernant les aménagements sportifs du Parc Aubert. Aucune entreprise n'a donné suite à l'appel d'offre malgré plusieurs prises de contact.

3.3- Bancs

Des bancs seront installés dans l'allée Sud, sur la placette et près du parc canin.

Souhait d'une concertation sur les emplacements afin d'optimiser l'agrément de leur utilisation.

3.4 - Nouvelle haie

Une haie d'environ 400 m sera plantée de la grille sud face à l'église jusqu'à la grille ouest et permettra de faire du Parc Aubert un espace clos. Cette barrière naturelle sera composée de différentes essences d'arbustes et sera en retrait de 1,50m du muret pour permettre son épanouissement.

4/ AMENAGEMENTS IMMOBILIERS :

4.1 – Avenue du Parc

Une pétition a été lancée par des habitants du quartier nord Aubert contre la construction de 6 maisons de ville accolées avenue du Parc, demandant une réunion d'information sur ce projet immobilier ;

Monsieur le Maire a proposé de recevoir une délégation pour expliquer les éléments du dossier et répondre aux questions. Cette proposition a été refusée.

A ce jour, une déclaration préalable a été déposée et devrait être autorisée (régularisation de l'abattage d'arbres). Le permis de construire a été déposé : plusieurs éléments n'étant pas conformes au PLU (Plan Local

d'Urbanisme) , le permis en l'état ne peut pas être autorisé. Pour information, un document d'urbanisme (DP, PC, PA...) est consultable à partir du moment où l'arrêté (d'autorisation ou de refus) est signé.

4.2 – L'espace ex Engie rue Moxouris

Le groupement (Icade Promotion, Brownfields et Aire Nouvelle), propriétaire de l'ensemble, a envisagé la réalisation d'un projet d'une centaine de logements (dont 30% de logements sociaux) : ce projet a été jugé incompatible avec les capacités de circulation de la rue Moxouris . Un projet de construction d'une résidence service seniors avec une partie consacrée au logement social est à l'étude.

5/ LES DECHETS ORGANIQUES :

Dans le cadre de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire), Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, tous les ménages doivent disposer d'une solution de tri à la source de leurs déchets alimentaires (appelés aussi biodéchets) à partir du 1er janvier 2024 en vue de leur valorisation organique ou énergétique (selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement)

Véronique Bordignon, investie sur ce sujet, a cherché des réponses du côté de VGP (Versailles Grand Parc).

Facile à mettre en place pour les maisons individuelles, le compostage l'est moins pour les logements collectifs.

Aujourd'hui les solutions sont limitées :

Il existe le compostage partagé à l'échelle d'un quartier mais dans ce cas il faut déterminer collectivement un endroit possible pour planter une zone de compostage de quartier, en commun accord avec les parties prenantes de la zone (ville, bailleur, conseil de quartier, associations, usagers...) Si une zone a pu être déterminée, Versailles Grand Parc ou son prestataire Organeo peuvent établir sur le terrain un diagnostic technique de faisabilité de cette zone de compostage. Ce diagnostic n'engage en rien.

A partir de 2024, c'est à chaque collectivité de travailler sur des propositions. Le ramassage collectif en est une, mais en général ce sont des solutions mixtes en fonction de la physionomie de l'habitat (collectif versus individuel ; petite copropriété versus grande copropriété etc.)

Saint Germain en Laye et Houilles testent la collecte des déchets alimentaires dans des bornes dédiées : Collecte et tri des déchets alimentaires - Expérimentation - Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine

Voir à mettre en place un groupe de réflexion sur le sujet.

6 / AUTRES :

6.1- Implantation nouvelle boite à livres

Dans la mesure où cela peut se faire, planter une nouvelle boîte à livres au bout du chemin des écoliers sur la rue Moxouris.

6.2- Communication vers les habitants

Utiliser les panneaux administratifs généralement vides pour y mettre le compte rendu en format papier.

Avoir un ¼ de page sur le Mensuel pour donner les grandes lignes des sujets débattus et la ou les dates des prochains conseils.

6.3- Dates des prochains conseils du quartier Aubert

Mardi 28 mars 2023 à 20h - Salle des associations face à la Mairie déléguée de Rocquencourt

Jeudi 15 juin 2023 à 20h30 - Salle des associations face à la Mairie déléguée de Rocquencourt